



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Universités

Question écrite n° 46897

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer, pour chaque université et pour l'année scolaire 1996-1997, le nombre total d'étudiants, le nombre de postes d'enseignants effectivement pourvus et le ratio en postes pourvus pour 1 000 étudiants.

Texte de la réponse

Les tableaux joints en annexe présentent, par université, pour l'année 1995-1996 : les effectifs d'étudiants (y compris les instituts ou écoles internes relevant de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984) ; les emplois enseignants délégués dans chaque établissement, y compris les emplois hospitalo-universitaires. Il convient de souligner que l'ensemble des postes délégués dans les établissements sont occupés, soit par des personnels titulaires, soit par des personnels non titulaires (enseignants associés, attaches temporaires d'enseignement et de recherche), ils peuvent enfin être utilisés pour rémunérer des charges d'enseignement vacataires. Pour 1996-1997, les données disponibles en ce qui concerne les effectifs étudiants sont encore provisoires et ne peuvent en conséquence être exploitées.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46897

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 1997, page 14

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1396